

# LE CROUS

Le Crous de Nantes Pays de la Loire accompagne les étudiants et les étudiantes dans leur vie quotidienne pendant leurs études supérieures. Notre mission est d'améliorer les conditions de vie et d'études : bourse, logement, restauration, aides sociales, vie de campus, jobs étudiants. Des services accessibles à tous les étudiant(e)s de l'académie !



## Aides financières

Bourses sur critères sociaux  
Aides spécifiques



## Logement étudiant

Offre de qualité à prix social  
Aide au logement  
et à la caution locative



## Accompagnement social

Accueil, écoute, aide psycho-sociale  
Prévention du décrochage  
et de l'isolement



## Emploi étudiant

Jobaviz.fr, site dédié à la recherche  
d'emplois pour les étudiants  
Emplois étudiants dans les Crous



## Restauration universitaire

Repas équilibrés à petit prix  
Structures de restauration  
nombreuses sur les campus



## Vie de campus

Soutien aux initiatives étudiantes  
Organisation de concours de création  
et d'actions culturelles  
Animation dans les résidences pour  
favoriser l'échange et la convivialité



# Rentrée 2023 : Demande de bourse et de logement

Saisissez votre dossier  
social étudiant  
avant le 15 mai 2023

**RDV sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)**



# LES BOURSES

## Les conditions générales

Être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire pour une première demande de bourse.

- Limite d'âge prolongée d'un an par enfant élevé et en fonction de la durée du volontariat dans les armées ou du service civique.
- Aucune limite d'âge pour les étudiants reconnus en situation de handicap par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Être inscrit en formation initiale.

Suivre des études à temps plein dans une formation habilitée à recevoir des boursiers.

## Les conditions de nationalité

Être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un état membre de l'Union européenne (ou d'un état faisant partie de l'espace économique européen).

Pour les étudiants d'une autre nationalité :

- bénéficier d'un titre de séjour valide,
- être domicilié en France depuis au moins 2 ans
- et être rattaché à un foyer fiscal (père, mère ou tuteur légal) situé en France depuis au moins 2 ans.

L'étudiant doit respecter les conditions d'assiduité et de présence aux enseignements et examens.



# LE LOGEMENT

## Les types de logement

Les cités U'

- Chambre de 9m<sup>2</sup>
- Studette de 13m<sup>2</sup>
- Studio de 18m<sup>2</sup>
- Colocation

Les résidences U'

- T1, T1 bis, T2, ...

Les résidences disposent de chambres et studios adaptés aux étudiants en situation de handicap.

**Le Mans :**  
921 logements

**Laval :**  
264 logements

**Nantes :**  
4 610 logements

**Saint-Nazaire :**  
335 logements

**Angers :**  
2 486 logements

**La Roche-sur-Yon :**  
220 logements

Tarifs sociaux de  
248 à 408 €

## Faire sa demande de bourse



Dès l'ouverture des inscriptions, connectez-vous sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr) et cliquez sur l'onglet «demande de Dossier social étudiant (DSE)».



Saisissez impérativement votre DSE avant le 15 mai 2023 pour la rentrée 2023/2024.



Une fois votre dossier validé, un mail vous est adressé vous confirmant le dépôt de votre dossier, ou vous listant les pièces justificatives manquantes.

## Les notifications

### Notification conditionnelle

- indique votre échelon de bourse en fonction du voeu d'étude indiqué.
- doit être obligatoirement présentée à votre établissement lors de votre inscription administrative et pédagogique.

### Notification définitive

- vous sera envoyée après réception par le Crous de la confirmation de votre inscription par votre établissement de formation.

## Une offre de logement tout au long de l'année

Vous pouvez réserver à tout moment un logement en résidence Crous ou demander un hébergement temporaire à partir de janvier, si vous effectuez un stage ou une mobilité dans une autre région :

- les étudiants boursiers peuvent réserver en ligne automatiquement ;
- les étudiants non boursiers doivent remplir un dossier de candidature en ligne.

Connectez-vous sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)

## L'attribution des logements

Remplir un DSE et cocher la case «Demande de logement» avant le 15 mai

Recevez un e-mail début mai pour déposer vos voeux de logement sur [trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr)

Bénéficiez d'un descriptif détaillé de nos logements ainsi que de visites virtuelles sur [www.crous-nantes.fr](http://www.crous-nantes.fr)

À l'attribution du logement, vous disposez de 48 heures pour confirmer en ligne la réservation par paiement via CB

En juin, il y aura 4 tours d'affectation. Vous serez averti par sms et mail de la suite donnée à vos voeux

Réalisez jusqu'à 4 voeux dans la ou les villes de votre choix (vous pouvez faire plusieurs demandes dans une résidence)

**Affectation complémentaire :** À partir du 8 juillet, tous les étudiants (boursiers ou non) peuvent consulter les offres de logement restant disponibles après la phase d'affectation initiale et faire une demande de logement.